

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 11 septembre 2024)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'500'000 francs pour le projet « LA CHAUX-DE-FONDS – CAPITALE CULTURELLE SUISSE 2027 »***La commission parlementaire Encouragement des activités culturelles,*

composée de M^{mes} et MM. Julien Gressot, président, Brigitte Leitenberg, vice-présidente, Nadia Chassot, Blaise Courvoisier, Mathias Gautschi, Claudine Geiser, Catherine Loetscher, Adriana Ioset, Caroline Juillerat, Christian Mermet, Damien Schär, Diane Skartsounis et Patricia Sörensen,

*soutenue dans ses travaux par M^{me} Alexandra Bréa, assistante parlementaire,**fait les propositions suivantes au Grand Conseil :***1. Commentaire de la commission**

La commission a examiné le rapport [24.035](#) lors de sa séance du 28 octobre 2024. Le chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC) et la cheffe du service de la culture ont participé à la séance.

En préambule, M. Ribaux et M^{me} Bonadonna ont expliqué que ce projet d'envergure, envisagé dans une perspective de durabilité environnementale, sociale et économique, fédérateur de cohésion nationale et redorant l'image de notre canton, s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC), récemment adoptée par le Grand Conseil. C'est à la fois une chance, puisque, du fait de son côté « prototypique », il permet de fixer les règles du jeu, et une difficulté, puisque les organisateurs ne peuvent pas se baser sur une expérience antérieure et que « tout est à faire et à créer ».

Les commissaires ont salué le travail effectué par le département et la qualité du rapport. À l'unanimité, ils soutiennent ce projet précurseur et innovant et saluent le fait qu'une telle manifestation d'envergure nationale puisse avoir lieu dans notre région. Ils ont posé de nombreuses questions, auxquelles il a été répondu de manière détaillée.

2. Réponses du département aux remarques et aux questions des commissaires**Financement et budget**

Des éclaircissements ont pu être apportés par le département concernant le financement de la manifestation et son budget, qui se monte à 18,5 millions de francs. La ville de La Chaux-de-Fonds, le canton et la Confédération devraient apporter chacune et chacun 2,5 millions de francs. Si le projet bénéficie aujourd'hui du soutien de la Confédération, et en particulier de celui de M^{me} Baume-Schneider, conseillère fédérale en charge de la culture, le financement fédéral, dont le montant n'est par ailleurs pas encore déterminé

avec précision, est conditionné à l'obtention préalable des financements communaux et cantonaux.

En ce qui concerne les financements privés, de nombreuses rencontres avec des sponsors potentiels ont eu lieu et plusieurs contrats ont déjà été signés ou sont sur le point de l'être. Toutefois, l'engagement financier des collectivités publiques est indispensable pour convaincre encore de grands sponsors nationaux et donner une nouvelle impulsion à la recherche de fonds. Si tous les fonds nécessaires ne sont pas trouvés, la voilure de l'événement devra être réduite.

Il faut encore noter que les montants budgétés doivent être dépensés essentiellement dans des projets culturels, en veillant à ce qu'ils ne nécessitent pas la construction d'infrastructures nouvelles. Le site des anciens abattoirs, où devraient se dérouler de nombreuses manifestations, est en cours de rénovation ; les sites culturels existants de la ville seront, eux aussi, utilisés lors de ces futurs projets culturels 2027.

Le département souligne que tous les événements culturels déjà existants à La Chaux-de-Fonds seront maintenus ou même renforcés par cet événement (concerts doublés, durée de la Plage des Six Pompes prolongée, etc.). Le but est d'intégrer ce qui existe déjà dans le programme de Capitale culturelle suisse. Les 18,5 millions de francs prévus au budget se rajoutent aux soutiens et montants habituels. D'ailleurs, lors des rencontres et échanges avec des sponsors potentiels, il est toujours mentionné que les montants qui seraient mis à disposition pour le projet Capitale culturelle suisse doivent être comptés en plus, et pas au détriment d'autres projets, qui dépendent beaucoup de subventions publiques et privées (par exemple, le Mycorama à Cernier).

Transports et hébergements

La problématique liée aux transports et à l'hébergement a été abordée. Le département a confirmé que des contacts ont été pris avec la direction des CFF en ce qui concerne les transports, même s'il s'agit à ce stade d'une simple entrée en matière, dans l'idée d'avoir des trains supplémentaires en fonction de certains événements. Concernant l'hébergement, les capacités hôtelières locales seront mobilisées. Cependant, l'offre d'hébergements étant insuffisante à La Chaux-de-Fonds, des solutions sur l'ensemble du canton, mais aussi sur Bienne et le canton du Jura, devront être trouvées (camping, accueil chez l'habitant, système Airbnb provisoire, etc.). Un groupe de travail « hébergements » a été créé et veillera notamment à pouvoir proposer des hébergements à prix raisonnable et à ce que le projet ne provoque pas un surenchérissement des loyers dans la région.

Retombées économiques et sociales

Des études d'impact effectuées lors de capitales européennes de la culture montrent la chaîne de valeurs touchée par de tels événements. Un élément n'est toutefois pas mesurable : celui de l'image du canton et de la ville de La Chaux-de-Fonds, qui s'en trouvera fortement renforcée.

À la question d'une possible récolte de données statistiques lors de Capitale culturelle suisse, le département estime que les études existantes sont déjà éloquentes.

Si l'événement aura incontestablement un impact positif sur la ville, il doit également permettre de valoriser l'ensemble du canton et d'en augmenter l'attractivité touristique. Un des objectifs visés est que les visiteurs de Capitale culturelle suisse restent dans le canton ou aient envie d'y revenir. Ils et elles auraient l'opportunité de découvrir les régions et leurs nombreux attraits en marge de la manifestation. Dans cette perspective, des échanges avec le président de Tourisme neuchâtelois, qui a été intégré dans le comité de l'Association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle 2027, ont déjà eu lieu. Une représentante de l'Association des communes neuchâteloises sera par ailleurs également intégrée dans le comité de l'association. Les vallées seront aussi impliquées dans le cadre des discussions relatives aux aspects logistiques, par exemple sur les questions liées à l'hébergement.

Le projet aura un impact sur le secteur de la culture. L'association Capitale culturelle suisse a la volonté d'intégrer au maximum les actrices et acteurs culturel-le-s de la région au projet, et ce sera tout l'enjeu de la programmation artistique, qui se veut aussi ouverte aux autres régions helvétiques. Toutefois, l'idée n'est pas juste de leur donner de l'argent : les moyens octroyés ont vocation à provoquer une impulsion, à étoffer l'offre, à favoriser les collaborations intercantionales ainsi qu'à renforcer les liens avec les sponsors privés et la population. Il y aura cependant un équilibre à trouver entre les aspects régionaux et l'esprit national qui veut être donné à la manifestation.

Compte tenu du changement de ministre à la fin de la législature, le département ne peut pas garantir de montants supplémentaires pour le domaine de la culture après 2027. L'intention est de donner un élan, de valoriser des compétences, une reconnaissance du tissu culturel qui aura pu, durant l'année de Capitale culturelle suisse, démontrer son savoir-faire et créer des liens avec le reste de la Suisse. Le conseiller d'État espère ainsi que la demande et la densité culturelle pourront perdurer au-delà de 2027 et de manière durable.

Participation culturelle et médiation culturelle

Les notions de participation culturelle, d'accès à la culture et d'inclusion sont au cœur du projet. Une réflexion sera menée par l'équipe opérationnelle afin de désamorcer tous les freins, et pas uniquement celui de l'argent, à l'accès à la culture. La manifestation vise à offrir une diversité de propositions qui puissent satisfaire la population dans son ensemble. Le projet se veut rassembleur et non élitiste.

La médiation culturelle est un enjeu central et doit permettre de préparer le public de demain. Le demi-poste prévu par la loi neuchâteloise sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) dédié à l'accès à la culture devrait aussi servir à favoriser la collaboration avec les écoles.

Une personne sera en charge d'établir un programme de participation culturelle (notion plus large que celle de médiation culturelle), en s'appuyant sur les personnes qui travaillent déjà dans ce milieu.

Billetterie

Le montant relativement faible indiqué au budget au niveau de la billetterie est principalement dû à la mixité de régimes. Si un doublement de l'affluence est visé par rapport aux personnes prenant actuellement part à des événements culturels à La Chaux-de-Fonds (en passant de 500'000 à 1 million de personnes), une partie des recettes va revenir aux institutions déjà existantes qui organiseront certains événements. Certaines activités pourront également être gratuites.

Une partie des commissaires estime que le montant envisagé pour la billetterie (200'000 francs) pourrait être plus ambitieux. Bien que certains événements se doivent d'être gratuits (cérémonies d'ouverture et de clôture par exemple), un montant, même symbolique, devrait être demandé aux personnes qui assistent aux spectacles. Cela serait perçu comme une façon de valoriser le travail réalisé par les artistes.

3. Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret tel que proposé par le Conseil d'État.

4. Vote final

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret tel que proposé par le Conseil d'État.

5. Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

La commission a adopté le présent rapport par voie électronique le 18 novembre 2024.

Neuchâtel, le 18 novembre 2024

Au nom de la commission

Encouragement des activités culturelles :

Le président,

J. GRESSOT

Le rapporteur,

B. COURVOISIER